****



 MAISON DE RETRAITE Le 29 juin 2016

 RUE DES REMPARTS

 59570 BAVAY

 Tel : 03.27.63.12.01

 Fax : 03.27.63.04.31

ehpad.villasenecta@wanadoo.fr

CONSEIL DE VIE SOCIALE DU 29 JUIN 2016

Monsieur BERTIAUX, Directeur, ouvre la séance à 10 h 05. Il remercie les résidents et le personnel venus assister en nombre à cette réunion, signe de l’implication de tous dans la vie de l’Etablissement. Cela prouve surtout que le fait de permettre à tous de participer est le symbole d’une vraie démocratie participative et d’un vrai droit d’expression.

Il excuse l’absence de Mr QUINZIN Président du Conseil de Vie Sociale (CVS). Celui-ci est totalement dévoué à la VILLA SENECTA et aux résidents et c’est un grand regret pour lui d’être dans l’impossibilité d’être présent.

Monsieur BERTIAUX fait remarquer que le CVS est un lieu d’échange et bien que cette instance ait des représentants élus, chacun a le droit de s’exprimer sur le sujet qui lui semble important d’évoquer. Par ailleurs, chacun peut solliciter le Directeur et son équipe à n’importe quel moment.

A l’occasion de la réunion de ce jour, les points suivants seront abordés :

1. Travaux
2. Enquête de satisfaction 2016
3. Les commissions
4. Point canicule
5. La spiruline
6. Points divers

# **1 – Travaux**

Monsieur BERTIAUX annonce que de nombreux travaux se profilent durant les mois à venir.

Tout d’abord, d’importants travaux sont en cours dans la cuisine. Le carrelage existant a été retiré et le revêtement plastique au sol retiré afin de carreler intégralement les sols, murs et plafonds.

Ces travaux garantissent hygiène et sécurité optimales : l’écoulement de l’eau au sol sera facilité par un sol légèrement incliné sous le piano de cuisson et le retrait du revêtement de sol plastique limitera sérieusement tout risque de détérioration et facilitera l’entretien de la cuisine.

Les travaux de maçonnerie terminés, une entreprise remplacera le piano (fourneau de cuisine) qui sera suspendu et fixé au mur afin de faciliter l’entretien au sol. La livraison du matériel de cuisine devrait avoir lieu la dernière semaine de juillet.

Le coût global de ces travaux s’élève à 58 000 €. Suite à ces travaux, la cuisine respectera au maximum les contraintes de la norme HACCP dont la vocation est de permettre de travailler avec le maximum de sécurité pour la réalisation de vos repas.

Par ailleurs, d’importants travaux vont démarrer en fin d’année dans le parc de la Villa Senecta.

Nous allons y aménager un parcours de santé. Un sentier traversera le parc le long duquel nous fixerons :

- des agrès

- installation d’un boulodrome près de la fontaine

- des bancs

- pose d’une tonnelle ou d’un chalet (ce dernier point reste à déterminer)

Ce parcours de santé sera agrémenté de plantations.

Ces aménagements vous permettront de profiter encore davantage du parc de la résidence dès le début d’année prochaine.

Toutefois, Monsieur BERTIAUX invite à nouveau les familles, les personnes extérieures à l’établissement à venir régulièrement accompagner les résidents dans le parc. Ces derniers souhaiteraient pouvoir y passer plus de temps, mais le personnel n’a pas toujours le temps nécessaire pour gérer à la fois la charge de travail dans l’établissement et l’accompagnement des résidents souhaitant profiter du parc.

Autre projet envisagé concernant l’extérieur du bâtiment, Monsieur BERTIAUX souhaiterait que la maison de retraite acquiert la pâture qui se trouve derrière notre terrain afin d’y aménager d’autres espaces extérieurs et pourquoi pas un poulailler par exemple. Les résidents apprécient l’idée. Monsieur BERTIAUX a contacté le propriétaire, nous sommes dans l’attente d’une réponse.

Les derniers travaux pour cette année auront lieu au 3ème trimestre. L’appel d’offre va être passé cet été. Il s’agit de la réfection des couloirs dans les étages de l’ancien bâtiment. L’entreprise retenue enlèvera l’ancien revêtement puis posera le même revêtement aux murs que celui du nouveau bâtiment. Ensuite l’ensemble sera mis en peinture.

# **2 – Enquête de satisfaction 2016**

Cette enquête a lieu 1 fois par an auprès des résidents et a pour objet de recueillir vos remarques et vos suggestions concernant la vie dans l’établissement car il est important de connaître votre avis. Cette année, l’enquête a été conduite par Mademoiselle Senecaille courant juillet. Elle est étudiante en gestion d’entreprise et d’administration.

Les questionnaires sont anonymes. Ils sont examinés en toute honnêteté et en toute transparence. Les résultats complets seront communiqués lors de notre prochaine réunion de CVS le mercredi 14 septembre à 10 heures.

Monsieur BERTIAUX rappelle à l’assemblée qu’il n’est pas besoin d’attendre l’enquête de satisfaction pour exprimer son contentement ou mécontentement.

Toutes les remarques sont prises en compte dès qu’elles sont avérées.

Monsieur BERTIAUX termine sur ce point en précisant que toutes les remarques seront vues avec l’équipe pour mettre en place les mesures utiles et adaptées.

# **3 – Les commissions**

Monsieur BERTIAUX rappelle l’existence de la commission de menus présidée par Monsieur ARNAUD, chef de cuisine et de la commission animation présidée par Myriam, animatrice. Elles se déroulent 1 fois par semestre et ont pour objet de recueillir vos avis, remarques et suggestions. Ce moment d’échange permet à Myriam et Monsieur ARNAUD de vous présenter les animations, les ateliers qu’ils vous proposent tout au long de l’année et d’écouter quels sont vos souhaits et remarques sur ces 2 domaines.

# **4 – Point canicule**

La parole est donnée à Monsieur KNOCKAERT, Cadre de santé afin de donner des consignes en prévision des chaleurs de l’été et d’une éventuelle canicule.

La plus grande vigilance doit être observée lorsque les températures atteignent 30 degrés le jour et 18 à 20 degrés la nuit.

Les consignes sont :

* Se rafraîchir régulièrement, en appliquant des linges ou gants mouillés sur le visage, en utilisant les brumisateurs d’eau fraîche à disposition.
* La douche est préconisée chaque matin.
* S’hydrater beaucoup, même sans sensation de soif. Boire environ 1 litre à 1.5 litre d’eau. On peut prendre du thé, du café, même de la soupe à tout moment de la journée. De l’eau gélifiée sera également mise à disposition. Il faut éviter l’alcool : seul un verre de bière le midi au plus.
* Eviter les expositions à la chaleur, ne pas sortir aux heures les plus chaudes, rester dans les pièces les plus fraîches, profiter des pièces climatisées, porter des vêtements légers et en coton de préférence, porter un chapeau ou une casquette en cas de sortie à l’extérieur.
* Un ventilateur est mis à disposition dans chaque chambre.
* Garder les issues fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure, fermer les rideaux.
* Ouvrir portes et fenêtres le soir pour faire courant d’air.

Monsieur KNOCKAERT transmettra à chacun un document sur la prévention contre les coups de chaleur.

Il indique par ailleurs que des protocoles à suivre par les agents sont mis en place : ils servent systématiquement le verre d’eau à table et plusieurs fois par jours. Il y aura une traçabilité de la consommation par chaque résident au quotidien.

Monsieur KNOCKAERT ajoute que l’on peut encourager ses voisins de table à s’hydrater.

Monsieur BERTIAUX reprend la parole en précisant à l’assemblée qu’une déshydratation survient en l’espace d’une demi-heure en cas de canicule. Elle se traduit par des étourdissements, nausées, des risques de chute et engendre une mise sous perfusion à l’hôpital pour réhydrater la personne. Evitons cela et buvons !

# **5 – projet d’utilisation de la spiruline**

Le 28 juin 2016, la commission de coordination gériatrique réunissant les professionnels de santé (médecins libéraux, kinés, pharmaciens de Bavay et des environs) intervenant auprès l’ehpad de Bavay s’est déroulée dans nos locaux. Le sujet de la spiruline y a été évoqué entre autres sujets.

Il s’agit d’une algue alimentaire dont les premières utilisations ont été relevées depuis des siècles au Mexique et en Afrique. Une étude a même démontré en 1996 les résultats exceptionnels de la spiruline pour lutter contre la dénutrition dans les pays où la famine sévit.

Aujourd’hui, la France ne produit que 5% de sa consommation.

A Frasnoy (à 10 km de Bavay), des agriculteurs cultivent la spiruline depuis mai 2014 en adoptant des modalités de production particulièrement innovantes et respectueuses de l’environnement. Mr BERTIAUX expose le procédé.

La ferme où est implantée l’installation a complété son activité traditionnelle d’élevage de vaches laitières avec une unité de méthanisation. La décomposition de matières organiques génère des gaz qui sont récupérés et qui alimentent une génératrice d’électricité. Ces matières sont issues pour 70% de matières de l’activité de la ferme et pour le reste peuvent provenir des tontes des villes, de producteurs de légumes en surplus par exemple. Le gaz produit alimente donc une génératrice qui va produire de l’électricité (110 kW/h) vendue partiellement à EDF et de la chaleur qui servira à la production de spiruline.

La spiruline est cultivée dans une « piscine » qui a la forme d’une ellipse. Elle est installée dans une grande serre qui apporte isolation thermique et lumière essentielles au développement bactérien. L’eau y est chauffée en permanence à 30°, ce qui permet à la bactérie de se multiplier 20 fois en 24 heures.

Ce complément alimentaire se consomme chaque matin dans une cuillère à soupe rase et du jus de fruits.

Les bienfaits de la spiruline ont été reconnus par le Conseil Economique et Social des Nations Unies en 2003 qui a indiqué que l’utilisation de la micro algue alimentaire spiruline est particulièrement adaptée aux situations de crises ou de catastrophes, mais aussi, de manière générale, pour la lutte contre la malnutrition des enfants.

Dans notre cas, on peut se demander quelle action aurait la spiruline sur les personnes âgées ?

On sait que son action est réelle mais comme nombre d’autres produits ou techniques, elle n’a pas fait l’objet d’évaluation officielle. Cependant, on peut penser que son utilisation auprès d’un public âgé ne peut qu’être bénéfique pour plusieurs raisons ;

- elle constituerait un complément alimentaire afin d’éviter les carences liées aux difficultés rencontrées par certaines personnes âgées pour se nourrir.

 - elle présente des actions

* anti cholestérol
* anti -inflammatoire
* antibactérienne

- elle présente des propriétés

* anti virales
* anti oxydantes

 Monsieur BERTIAUX propose de réaliser un essai d’utilisation de la spiruline au sein de l’ehpad, sachant qu’il ne s’agit nullement d’un essai thérapeutique : ce n’est pas un médicament. Pour autant, cela ne veut pas dire que le produit ne serait pas bénéfique pour les résidents compte-tenu de ses propriétés évoquées ci-dessus. Les personnes qui accepteraient d’essayer la spiruline recevront une information complète.

Nous aurions le privilège de consommer un produit de grande qualité, produit très près de chez nous et à un prix plus faible que le marché (environ 180 € le kg). Nous avons la certitude des conditions de fabrication.

Monsieur BERTIAUX termine sur ce sujet en précisant qu’il vous sera demandé votre avis les semaines à venir.

# **6 – Points divers**

Monsieur BERTIAUX souhaite aborder un sujet pénible, sensible mais important ; il s’agit de l’organisation des obsèques.

Depuis toujours, la maison de retraite de Bavay accueillait ses résidents décédés au sein de la chapelle de l’établissement à titre gratuit. Cependant, un litige est survenu récemment avec des pompes funèbres locales qui nous ont indiqué que nous n’avions pas d’agrément. En clair, les personnes décédées doivent obligatoirement reposer aux pompes funèbres. Cela s’entend avec facturation par conséquent.

Il est à noter que les pompes funèbres sont autorisées par un texte législatif à prélever jusqu’à 5 000 € sur les comptes bancaires des défunts afin de couvrir les frais d’obsèques.

C’est pourquoi Monsieur BERTIAUX encourage fortement les résidents à organiser leurs obsèques en souscrivant un contrat obsèques afin qu’elles se déroulent selon leur volonté et pour éviter tout litige.

Ce contrat sera créateur d’obligations et toute personne devra respecter vos choix.

Il est fortement conseillé de mettre en concurrence plusieurs sociétés de pompes funèbres car les sommes en jeu sont importantes. Il ne faut pas attendre de réagir dans l’urgence car dans ce cas il ne sera pas possible d’exprimer ses choix et de comparer les prix.

N’hésitez pas à vous rapprocher d’un de vos proches, ou d’une institution pour souscrire à ce contrat.

Monsieur BERTIAUX propose également aux résidents de rencontrer Carole VILLAIN qui est la psychologue de l’établissement qui est présente chaque jeudi après-midi. Celle-ci est à votre écoute pour discuter de certains sujets sensibles, inconnus même, comme la fin de vie ou les directives anticipées.

La directive anticipée est un document écrit, daté et signé par lequel une personne rédige ses volontés quant aux soins médicaux qu'elle veut ou ne veut pas recevoir dans le cas où elle serait devenue inconsciente ou se trouverait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté.

 Les directives anticipées sont le moyen de garantir vos choix et de les respecter.

Aucune question supplémentaire n’est posée par l’assemblée.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 14 septembre 2016 à 10 heures. Tous les résidents sont invités ainsi que leur famille. La date de la réunion est communiquée longtemps àç l’avance afin que chacun puisse prendre des dispositions pour être présent.

Le Directeur remercie à nouveau toutes les personnes présentes.

La séance est levée à 11h15.

 Joël BERTIAUX

 Directeur